

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINTE MARIE DE RE**

2025 - 6

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-SEPT FÉVRIER à 14h,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sainte-Marie de Ré, sous la présidence de Mme RONTÉ Isabelle en l'absence de Mme VERGNON Gisèle.

Nombre de membres du C.C.A.S en exercice : 9

Nombre de membres du C.C.A.S présents : 6

Date de la convocation : 14 février 2025

PRÉSENTS : Martine ARGENTI, Béatrice BALLEY, Laure COTTET, Louis GENDRE, Janine PERRAIN, Isabelle RONTE

ABSENTS EXCUSÉS : Didier GUYON, Dominique LEVAUX-THOMAS qui a donné pouvoir à Laure COTTET et Gisèle VERGNON qui a donné pouvoir à Isabelle RONTÉ,

Madame Isabelle RONTÉ après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la réunion

Secrétaire de séance : Béatrice BALLEY

Aucune observation n'étant émise sur le précédent compte-rendu, l'ordre du jour est abordé.

* * * *

I. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Madame la Vice-Présidente informe que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par Monsieur le Receveur, en poste à LA ROCHELLE, et que le Compte de Gestion qu'il a établi est conforme au Compte Administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Madame la Présidente du CCAS et du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier,

Après s'être fait présenter le réalisé de l'exercice 2024, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2024 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1[°]) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2[°]) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3[°]) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Administration déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Madame la Vice-Présidente propose au vote du Conseil d'Administration l'approbation du Compte de Gestion 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

A L'UNANIMITÉ avec 8 votes POUR

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 03 mars 2025

La Présidente du C.C.A.S.
Gisèle VERGNON

